

## Retard

Tout document emprunté à la bibliothèque doit être rapporté au comptoir de retour au plus tard à la date d'échéance sans quoi des frais de retard seront facturés.

Ces frais sont de 0.10\$ par jour par document régulier et de 0.25\$ pour les documents en location ainsi que pour les jeux. Pour les prêts effectués auprès d'une autre bibliothèque, les frais sont variables, selon la bibliothèque prêteuse.

Attention l'abonné fautif ne pourra emprunter de documents tant et aussi longtemps que les frais dus n'auront pas été réglés.

## Chute à livres

Vous pouvez maintenant retourner vos documents empruntés à toute heure de la journée en les déposant dans la chute à livres

Tous ces dépôts sont traités dès la prochaine heure d'ouverture.

## Une naissance, un livre

Nous participons à ce programme qui offre une trousse de lecture gratuite à tous les bébés de moins d'un an abonnés par la mère ou le père. Il vous suffit de compléter un formulaire et de présenter une preuve d'âge de l'enfant.



## Équipe

Chaque semaine, une équipe de 25 bénévoles travaillent pour que votre bibliothèque soit un endroit qu'il est agréable de fréquenter et cette équipe est fière de participer au mieux-être des citoyens !

## Postes d'ordinateur



Nous disposons de 6 postes d'ordinateurs reliés à Internet.



L'Épiphanie

## Bibliothèque Françoise-Angers



83, rue Amireault  
L'Épiphanie (Québec) J5X 1A1  
(450) 588-4470  
biblio@lepiphanie.ca

<http://ville-de-lepiphanie.c4di.qc.ca:8213>

## Règlements

L'abonnement est gratuit pour tous les résidents de la ville de l'Épiphanie. Il suffit de vous présenter au comptoir de prêts avec une preuve de résidence et votre carte vous sera remise pour utilisation immédiate.

Le nombre de prêts est fixé à 8 documents (livres et périodiques). Vous pourrez également ajouter 2 jeux de société à votre emprunt.

Vous disposez de trois (3) semaines pour utiliser les biens culturels empruntés.

Il est permis de renouveler l'emprunt de livres un maximum de 2 fois pour le même document. Chaque renouvellement ajoute trois (3) semaines de prêt.

Les documents suivants ne peuvent pas être renouvelés :

- les documents ayant des retards
- les documents qui sont réservés

## Prêt inter BIBLIO

L'abonné est responsable des documents qu'il a en sa possession. Si un bien culturel est abîmé ou perdu, des frais de remplacement seront facturés.

Il est possible d'emprunter gratuitement des documents provenant de d'autres bibliothèques. Informez-vous au comptoir de prêts pour obtenir plus d'information.

## Catalogue en ligne

Rendez-vous à l'adresse suivante afin de consulter le catalogue en ligne de votre bibliothèque. Demandez votre N.I.P au comptoir de prêts qui vous permettra d'y accéder.

## Heures d'ouverture

Mardi au Jeudi : 13 h 30 à 16 h30  
18 h 30 à 20 h 30  
Vendredi : 9 h à 12 h  
Samedi : 9 h à 12 h

\*L'horaire d'été peut varier\*

## Programme d'animation

Surveillez la page Facebook de la Ville ou bien l'une des trois (3) brochures annuelles Loisirs et Culture pour connaître notre programme d'animation. Vous pourrez assister à :

- Conférence
- Rencontre d'auteur
- Activité parent-enfant
- Heure du conte
- Club de lecture TD
- Club de lecture adultes
- Ateliers d'éveil à la lecture et à l'écriture
- Accueil de groupes scolaires
- Ateliers de créations
- Biblio en cavale
- Vente de livres usagés

